

## RÈGLEMENT



### OBJET

La Ville de Grigny souhaite encourager les initiatives des jeunes en les aidant dans leur projet favorisant l'engagement et la participation, les prises d'initiatives, la prise de responsabilité, l'engagement citoyen

L'appel à projet « Bourse initiatives Jeunes » permet de soutenir les projets des 12-25 ans, montés par leurs propres moyens et avec le soutien d'une structure associative (aide technique et logistique). La commune accompagne si besoins et demandes le ou les jeune(s) dans l'élaboration et la réalisation de leur projet.

La Finalité du projet est de rendre les jeunes acteurs pour « vivre et faire vivre leur territoire » par la promotion de l'autonomie et de leur responsabilisation en les accompagnant financièrement et pédagogiquement

## **PROJETS ÉLIGIBLES**

Le projet individuel ou collectif doit s'inscrire dans différents domaines parmi lesquels :

- La citoyenneté
- La culture
- Le sport
- Les sciences
- L'environnement
- L'aide humanitaire
- La solidarité

### ***Ne sont pas éligibles :***

- Les projets à caractère commercial, politique ou contraires aux mœurs
- Les participations à des compétitions sportives
- Les projets à vocation unique de consommation
- Les projets de vacances
- Le financement des études

## **BENEFICIAIRES**

Peut postuler à la Bourse Initiatives Jeunes toute personne âgée de 12 à 25 ans inclus et domiciliée sur la commune de Grigny ;

## **AIDE AU MONTAGE DU PROJET**

Dans le cadre de ce dispositif, la Ville peut apporter une aide technique dans la conception du projet et un accompagnement dans les diverses étapes du projet.

## **MODALITÉS DE DÉPÔT ET DE SÉLECTION DES PROJETS**

Les projets sont instruits par le service enfance jeunesse et sélectionnés par un comité de pilotage composé d'un élu (en charge de la jeunesse) d'un salarié du service enfance jeunesse, d'un représentant du centre social, d'un éducateur de la prévention et / ou du service enfance.

L'instruction du dossier est effectuée en plusieurs étapes :

- Le dépôt du dossier en mairie
- La présentation orale du dossier au comité de pilotage
- La notification de la bourse
- Le contrôle de la réalisation du projet et de l'utilisation de la bourse

## DÉPÔT DU DOSSIER

Un dossier réalisé par le porteur doit être déposé au service enfance jeunesse de la mairie de Grigny. Il détaille les objectifs du projet, la liste des participants, le budget prévisionnel, et le calendrier de réalisation des actions. Sont joints au dossier les pièces suivantes :

- Une copie de la pièce nationale d'identité de chaque participant
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois de chaque participant
- Le relevé d'identité bancaire du porteur de projet
- Une autorisation parentale pour chaque participant mineur

Tout dossier incomplet sera refusé

## COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU JURY

Les candidats dont le dossier est à la fois complet et conforme aux objectifs du dispositif sont auditionnés par le comité de pilotage de la Bourse initiative jeunes.

Le comité de pilotage sera composé de :

- Un élu
- Un salarié service enfance jeunesse
- Un représentant du centre social
- Un éducateur de prévention et/ou du service enfance

Quatre critères sont évalués pour mesurer la faisabilité du projet :

- Innovation du projet
- Nature et degré d'engagement dans le projet
- Impact sur les porteurs de projet et sur le territoire
- Intérêt général

Le jury détermine le montant alloué au projet dans la limite de l'enveloppe dédiée. La somme versée sera comprise entre 200 et 800€

Des jurys seront organisés tout au long de l'année.

## L'ENGAGEMENT

A l'octroi de la bourse, le jeune s'engage à partager son expérience en présentant et faisant un retour de son projet avec un support de son choix (exposé oral, panneau photo, diaporama, article ...)

(Vidéo, photos, expo...) dans un délai raisonnable suivant la réalisation de son projet

## DROIT A L'IMAGE

Chaque candidat (et pour les mineurs, le titulaire de l'autorité parentale) autorise la Ville d'Oullins à effectuer des prises de vue, et à diffuser les photographies prises à l'occasion de la réalisation du projet.

Ces photographies pourront être utilisées pour les supports municipaux d'information non commerciaux, le site internet de la Ville de Grigny, des affiches ou tracts, ainsi que dans le cadre des manifestations publiques organisées par la Ville de Grigny.

Le règlement et le dossier de candidature sont consultables et téléchargeables sur le site de la Ville

## DOSSIER



## Présentation du porteur principal du projet

Nom et prénom .....

Adresse : .....

.....

Mail.....@ .....

Téléphone : .....

Date de naissance : .....

Pour les candidats mineurs :

Nom, prénom du responsable légal : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....@.....

## Présentation des autres membres du projet

Nom et prénom .....

Adresse : .....

.....

Mail.....@ .....

Téléphone : .....

Date de naissance : .....

Nom et prénom .....

Adresse : .....

.....

Mail.....@ .....

Téléphone : .....

Date de naissance : .....

Nom et prénom .....

Adresse : .....

.....

Mail.....@ .....

Téléphone : .....

Date de naissance : .....

Nom et prénom .....

Adresse : .....

.....

Mail.....@ .....

Téléphone : .....

Date de naissance : .....



Quelles sont vos motivations pour mettre en œuvre ce projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et lieu de réalisation du projet

.....

.....

.....

.....

Quels sont les autres partenaires éventuels de votre projet ?

.....

.....

.....

.....



## Budget prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
objet	montant TTC	objet	montant TTC
Achats matériel		Participation personnel	
Locations		Subventions demandées :	
Déplacements		Bourse initiative jeunes	
Hébergement		Autres subventions	
Assurances		Autres aides	
Documentation			
Publicité			
Autres			
TOTAL		TOTAL	

*J'ai lu et j'accepte le règlement de la bourse initiative jeunes*

Signature

**contact**

**Mairie de Grigny, service Enfance Jeunesse**

**07 71 69 27 28**